



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2023/10/Add.1



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
19 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et
du plan de travail de la troisième session de 2023**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa deuxième session de 2023 sous une forme hybride le jeudi 8 juin 2023 en marge de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat). Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session est paru sous la cote HSP/EB.2023/6, tandis que les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2023/7.
2. À sa deuxième session de 2023, le Conseil exécutif est convenu de charger son Bureau d'élaborer l'ordre du jour provisoire et de déterminer les dates et la durée appropriées pour la troisième session de 2023 du Conseil exécutif, en tenant compte des textes issus de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. L'ordre du jour provisoire, tel que proposé par le Bureau, est reproduit dans le document HSP/EB.2023/10.
3. Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, le Président déclarera ouverte la troisième session de 2023 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.

Action : ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2023

4. Le Président informera les participants que le Bureau a recommandé que le Conseil exécutif travaille entièrement en présentiel environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.
5. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés sont contenus dans la [notification de la Directrice exécutive](#), tandis que l'ordre du jour provisoire est paru sous la cote HSP/EB.2023/10.

6. L'ordre du jour provisoire a été recommandé par le Bureau à sa réunion du 1^{er} septembre 2023.

Action : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2023.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2023/10)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2023/10/Add.1)

Liste des documents de la troisième session de 2023 du Conseil exécutif (HSP/EB.2023/INF/5)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2023

7. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa première session de 2023, tenue les 28 et 29 mars 2023. Le rapport sur les travaux de cette session est paru sous la cote HSP/EB.2023/6 et les décisions adoptées lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2023/7.

Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2023.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2023 (HSP/EB.2023/6)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2023 (HSP/EB.2023/7)

c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023

8. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2023, tenue le 8 juin 2023. Ce rapport figure dans le document HSP/EB.2023/9.

Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2023 (HSP/EB.2023/9)

Point 3

Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif, y compris la poursuite des travaux sur la politique d'association des parties prenantes

9. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier le paragraphe 7 de sa décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et le paragraphe 5 de sa décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes, les président(e)s des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de ces groupes.

10. En application de la décision 2/4 adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session, dans laquelle l'Assemblée a prié le Conseil exécutif, à titre exceptionnel, de poursuivre l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et de lui transmettre le projet de politique, qu'elle examinerait en vue de l'adopter éventuellement à la reprise de sa deuxième session ordinaire, le président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes tiendra le Conseil au courant des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes.

Action : exposés des président(e)s des groupes de travail spéciaux et recommandations formulées par le Conseil exécutif sur la base des exposés.

Documents

Projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/EB.2023/INF/6)

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 ; rapport sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré et sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

11. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2023, conformément au paragraphe 5 de la décision 2019/4 du Conseil exécutif.

12. Au paragraphe 1 de la décision 2/1, l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé de prolonger jusqu'en 2025 le plan stratégique pour la période 2020–2023, de sorte qu'il couvre la période 2020–2025, afin d'aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À cet égard, le secrétariat fera le point sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025.

13. En application du paragraphe 2 de la décision 2023/1 du Conseil exécutif, le secrétariat fera également un exposé sur le dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré, en suivant les conseils du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il donnera également des informations sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.

14. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le point 4 de l'ordre du jour. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2023 (HSP/EB.2023/11)

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire au 30 septembre 2023 (figurant dans un document de séance)

Rapport de la Directrice exécutive relatif aux incidences sur le budget-programme du dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (HSP/EB.2023/11/Add.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2023/11/Add.2)

Point 5

Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024

15. Au paragraphe 9 de la décision 2023/1, le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive de finaliser le projet de programme de travail et de budget pour 2024, en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de présenter ce programme de travail et ce budget à la troisième session de 2023 du Conseil exécutif, pour examen plus approfondi.

16. En conséquence, au titre de ce point, le secrétariat présentera au Conseil exécutif le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 aux fins d'un examen plus approfondi et d'une éventuelle approbation par le Conseil exécutif.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail et de budget pour 2024. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2024.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 (HSP/EB.2023/12)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2024 (HSP/EB.2023/12/Add.1)

Point 6

Examen de l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables

17. En application du paragraphe 7 de la décision 2023/1 et comme demandé par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2023 (HSP/EB.2023/9), la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables afin de permettre au Conseil exécutif de mener des débats plus approfondis sur la question.

Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur l'évaluation de la diligence raisonnable de la Fondation pour des établissements humains durables (HSP/EB.2023/13)

Point 7

Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres

18. Comme demandé au paragraphe 10 de la décision 2023/1, la Directrice exécutive présentera, au titre de ce point, un exposé sur l'analyse des principaux obstacles à la mise en œuvre par les États Membres du Nouveau Programme pour les villes, y compris un examen des difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre d'activités liées à l'établissement de rapports, au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la communication.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le point 7 de l'ordre du jour. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur les principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres (HSP/EB.2023/14)

Point 8

Plan d'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029

19. Au paragraphe 2 de la décision 2/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive a été priée d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.

20. En conséquence, au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé sur le plan proposé pour l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le point 8 de l'ordre du jour et éventuelles orientations formulées par le Conseil exécutif.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs en vue de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026–2029 (HSP/EB.2023/15)

Point 9

Projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée

21. Au paragraphe 3 de la résolution 2/10, l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé de créer, dans le cadre de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, un guichet de financement de l'action urbaine visant à recueillir et gérer des fonds versés par des donateurs pour l'application des résolutions adoptées dont le financement était insuffisant. Au paragraphe 4 de la même résolution, l'Assemblée a prié la Directrice exécutive, en consultation avec le Conseil exécutif, de définir le mandat du guichet de financement de l'action urbaine, notant qu'il importait que ses résolutions soient appliquées de façon équilibrée.

22. En conséquence, au titre de ce point, la Directrice exécutive passera d'abord en revue les progrès accomplis dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et fera ensuite un exposé sur le projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et sur le projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine, suivi d'un débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de mandat du guichet de financement de l'action urbaine en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat de manière équilibrée (figurant dans un document de séance)

Point 10

Guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offrirait un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes

23. Au paragraphe 3 de la résolution 2/1, l'Assemblée d'ONU-Habitat a prié la Directrice exécutive, sous réserve de la disponibilité des fonds, de commencer l'élaboration de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes qui offrirait un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes, ce qui permettrait de garantir que l'infrastructure et les données urbaines numériques contribuent à rendre les villes et les établissements humains durables, inclusifs et prospères et respectueux des droits humains, et de les lui présenter pour examen et approbation éventuelle à la reprise de sa deuxième session.

24. En conséquence, au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé sur le guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur ce point de l'ordre du jour. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la proposition de guide des préparatifs en vue de l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes qui offrirait un cadre non contraignant pour la formulation de réglementations, plans et stratégies aux échelles nationale et locale en matière de villes intelligentes (HSP/EB.2023/16)

Point 11

Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe

25. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la décision 2019/4, au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un point sur l'opportunité du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable, les avantages qu'il pourrait offrir et les modalités de sa mise en œuvre, ainsi qu'un point sur la collaboration et les engagements dans le cadre de l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération). Le secrétariat présentera également un exposé général sur les activités d'ONU-Habitat au cours de la période allant de janvier à juin 2023.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable, l'initiative SURGe et les activités d'ONU-Habitat pour la période allant de janvier à juin 2023. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un point sur le programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable, l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et les activités pour la période allant de janvier à juin 2023 (HSP/EB.2023/17)

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat pour la période allant de janvier à juin 2023 (HSP/EB.2023/INF/7)

Point 12

Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial

26. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra au Caire du 4 au 8 novembre 2024.

Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2023/18)

Point 13

Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat : examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable

27. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat, comprenant un examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans le cadre de la contribution d'ONU-Habitat à l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Note du secrétariat sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement des Nations Unies (HSP/EB.2023/19)

Liste de contrôle pour la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies (HSP/EB.2023/INF/8)

Point 14**Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif**

28. En application de l'alinéa c) du paragraphe 6 de la décision 2019/4, au titre de ce point, un exposé sera présenté sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne.

Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Note du secrétariat sur les résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (HSP/EB.2023/20)

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (ce document sera fourni sous réserve de sa disponibilité)

Point 15**Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

29. Conformément à l'alinéa d) du paragraphe 6 de la décision 2019/4, au titre de ce point, un exposé sera présenté sur le Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.

Action : le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et formuler de nouvelles recommandations.

Documents

Note du secrétariat sur les résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (HSP/EB.2023/20)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie (ce document sera fourni sous réserve de sa disponibilité)

Point 16**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat**

30. En application du paragraphe 6 de la décision 2022/5 du Conseil exécutif, au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et formuler de nouvelles orientations.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat (HSP/EB.2023/21)

Point 17**Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2024**

31. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décision et les textes issus de sa troisième session de 2023.

32. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2024 et décidera des dates de cette session dans les textes issus de sa troisième session de 2023.

Action : examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des textes et décisions issus de sa troisième session de 2023.

Documents

Projets de décision de session qui seront soumis par le Bureau et les États Membres (à présenter dans un document de séance).

Point 18

Questions diverses

33. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 19

Clôture de la session

34. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa troisième session de 2023 le jeudi 30 novembre 2023 à 17 heures.
